

SÉANCE DU 2022-01-10

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 10^e jour du mois de janvier deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SUZIE LACOMBE, SERGE LÉVESQUE, LISE PINAULT, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE ET JEAN-MARC FOURNIER. Le directeur général et secrétaire trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2022-01-10

1. Ouverture de la séance à huis-clos
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche d'un opérateur mécanicien
4. Mise à pied d'un employé
5. Période de questions
6. Levée de la séance

2022-01-001

1. Ouverture de la séance à huis clos

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Lévesque d'ouvrir la séance

2022-01-002

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Lise Pineault d'adopter l'ordre du jour.

2022-01-003

3. Embauche d'un opérateur mécanicien

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'embaucher monsieur Alain Boulay au poste d'opérateur mécanicien et le salaire est celui prévu à la convention collective échelon 3 ; ce poste est saisonnier de décembre à mai

2022-01-004

4. Mise à pied

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement de mettre fin au lien d'emploi entre la municipalité et monsieur Jean Yves Cormier

5. Période de questions sur les comptes du mois

Aucune question.

2022-01-005

6. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Lise Pineault et résolue unanimement de lever la séance.

Maire

Directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe